

1^{er} étape : Pièces à fournir pour toute demande d'inscription

Pièces obligatoires :

- **Attestation** délivrée par votre **Caisse d'Allocations Familiales** ou le(s) dernier(s) **avis d'imposition** du couple ou des deux parents (si le dossier CAF en cours d'instruction).
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (en lien avec la domiciliation : eau, gaz, électricité, assurance habitation, téléphone fixe // → **facture de téléphone mobile : refusée**).

Pièces facultatives complémentaires à fournir suivant la situation familiale :

- Attestation pour les foyers monoparentaux (parent divorcé, séparé ou célibataire qui n'a pas de vie maritale et assume seul la charge d'un ou plusieurs enfants).
- Attestation MDPH ou certificat médical pour enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique avérée.
- Attestation de versement de revenus sociaux (RSA) - inscription parcours insertion professionnelle.
- Parent mineur : copie de la carte identité recto/ verso.

Pour toute dépôt de dossier réalisé sur rendez-vous auprès du Guichet Unique : fiche de demande d'inscription complétée et signée (disponible auprès du Guichet Unique ou téléchargeable sur le site : www.ville-genas.fr).

2^{ème} étape : Constitution du dossier d'inscription de l'enfant après validation de l'inscription par une instance Petite Enfance : pièces à fournir

- **Dossier administratif (valable sur une année scolaire) : à renseigner directement sur l'espace famille** ou à rapporter complété et signé sur rendez-vous auprès du Guichet Unique (disponible au Guichet Unique ou téléchargeable sur le site de la Ville : www.ville-genas.fr). ***Il doit comporter les pièces suivantes :***
 - Photocopie de **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (eau, gaz, électricité, assurance habitation, téléphone fixe // → **facture de téléphone mobile : refusée**).
 - Photocopie de toutes les pages de **vaccinations du carnet de santé**.
 - Photocopie de toutes les pages du **livret de famille (ou si l'enfant n'est pas né, attestation de déclaration de grossesse)**.
- **Fiches d'autorisation spécifique service petite enfance – auprès de la directrice de crèche**
 - Accès au service de consultation du dossier allocataire et transmission des données par les partenaires CAF (CDAP) – (FILOUE)
 - Acceptation des modalités d'accueil urgence après les horaires de fermeture

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Ville de Genas pour permettre la gestion des inscriptions en crèches. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : professionnels de la petite enfance du territoire de la ville de Genas (services municipaux, RAM, micro-crèches) et ses partenaires institutionnels (CAF, Maison du Rhône). Les données sont conservées pendant 3 ans

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, en vous adressant à la Mairie de Genas, Direction de la Politique Éducative Locale, place du Général de Gaulle. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL